



VILLE DE NICE

CONCOURS DE LA NOUVELLE 2018

DOSSIER DE CANDIDATURE

Concours ouvert du 12 février au 15 avril 2018

Dans le cadre du Festival du Livre de Nice,
la ville de Nice organise le Concours de la Nouvelle 2018
proposant aux personnes de + de 55 ans de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur
de prendre la plume et d'écrire une nouvelle sur le thème :
« Un évènement qui a changé votre regard sur la vie »

Il s'agit de rédiger un texte d'environ 4 pages saisies
sous word soit environ 15 000 signes

Alors, toutes et tous à vos plumes !

NOM :

Prénom :

Age :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

**Les Nouvelles devront être déposées avant le
Dimanche 15 avril 2018**

Maison des Seniors Félix-Faure

6, avenue Félix-Faure - 06000 NICE - Tél. : 04 89 04 65 03

directiondeseniors@ville-nice.fr

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h - le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 15h45



Présentez-vous :

Parlez-nous de vous, de vos expériences professionnelles, votre parcours.

Expliquez-nous l'action ou les actions qui vous amènent à concourir.

A large rectangular area with a black border, containing 25 horizontal dotted lines for writing.

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE LA NOUVELLE SENIOR

Art.1 La Mairie de Nice organise, dans le cadre du Festival du Livre, un concours de nouvelles dont l'objet est de permettre, à tous les seniors amateurs à partir de 55 ans qui aiment écrire, d'exercer leur talent dans un genre littéraire. Le thème est fixé annuellement par l'autorité organisatrice. L'interprétation de l'objet du concours est la seule appréciation de l'autorité organisatrice.

Art.2 La compétence d'organiser le concours est du ressort de la Direction des Seniors.

Art.3 Le concours est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 55 ans dans l'année de référence. Les auteurs professionnels et/ou publiés sont exclus de ce concours qui s'adresse aux écrivains amateurs.

Art.4 L'autorité organisatrice s'autorise le droit de demander toute pièce justificative permettant de prouver que le candidat remplit les conditions lui permettant de concourir.

Art.5 Le concours est ouvert à partir du 1er jour de dépôt des dossiers de candidature. Cette date est fixée annuellement par l'autorité organisatrice. La constitution du dossier de candidature se décompose comme suit : une présentation du candidat en quelques lignes et un texte de nouvelle qui ne dépassera pas un nombre de pages et/ou de signes fixés chaque année. Le dossier de candidature est à retirer à la Maison des Seniors, 6, avenue Félix-Faure à Nice.

Art.6 Tout dossier présenté directement par un candidat devra comporter une certification aux termes de laquelle le candidat est l'auteur du texte proposé et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit au tiers. Les idées et réalisations restent la propriété des candidats.

Art.7 Le dossier est à adresser en lettre simple ou à déposer à l'adresse figurant sur le document d'inscription et à transmettre **impérativement** sous format Word à l'adresse indiquée dans le dossier d'inscription. La date butoir de remise des candidatures est arrêtée annuellement par l'autorité organisatrice. La cachet de la poste fait foi pour la transmission par voie postale.

Art.8 Tout dossier de candidature parvenant ou remis en dehors des plages d'ouverture du concours, tout candidat ne remplissant pas les critères fixés à l'article 3 du présent règlement, tout dossier ne remplissant pas les conditions fixées aux articles 5,6 et 7 du présent règlement, ne pourra être autorisé à concourir.

Art.9 L'autorité organisatrice décidera unilatéralement de la composition du jury du concours (composé de personnalités des arts, des lettres, de la culture), de son rythme de réunion et du mode de scrutin visant en l'octroi du Prix de la Nouvelle. La composition du jury est arrêtée avant l'ouverture de la période permettant aux candidats de concourir. Les délibérations du jury sont tenues secrètes et non publiées.

Art.10 Il sera désigné :
- un premier prix
- un deuxième prix
- un troisième prix
Dans chacune des trois catégories pourra être désigné un ou plusieurs ex-aequo.
Le jury s'accorde le droit de désigner une « mention spéciale »

Art.11 L'autorité organisatrice se réserve le droit de reporter, modifier ou annuler le présent concours, de trancher immédiatement et en dernier ressort en fonction des difficultés pouvant survenir à l'occasion de son déroulement.

Art.12 La participation au concours emporte la pleine et entière acceptation des dispositions du présent règlement.

Art.13 Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la participation au présent concours sont traitées conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Tout participant au concours dispose, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la Direction des Seniors, Maison des Seniors Félix-Faure, 6, avenue Félix Faure, 06000 Nice.

Art.14 Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques. Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les participants autorisés à concourir acceptent de céder à titre gratuit l'exploitation de leur image, soit sous forme de photographies, de vidéos ou tout autre mode de communication envisagé autour du concours (ils signeront à ce sujet une autorisation expresse) ainsi que tout ou partie de leur nouvelle qui pourra faire l'objet de publication dans les médias et le site internet www.nice.fr. Les candidats s'engagent à ne pas utiliser son titre à des fins de propagande ou de militantisme politique, idéologique ou religieux.

Art.15 Il n'y a aucun gain ou rémunération associé à ce concours. Cependant, les Nouvelles des lauréats pourront être publiées dans un recueil distribué dans le réseau des établissements et services de la ville de Nice.



Attestation sur l'honneur

Je soussigné (e) _____

déclare et certifie :

- l'exactitude des éléments fournis pour ma candidature
- avoir lu et approuver le Règlement du Concours de la Nouvelle

Fait à, le

Signature :

Les informations recueillies dans le cadre du présent dispositif sont traitées conformément à la loi française du 6 janvier 1978 dite informatique et libertés. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce dispositif sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par courrier à l'adresse ci-dessous.

Pour faire acte de candidature, vous devez transmettre le présent dossier avant le :
Dimanche 15 Avril 2018
à l'adresse suivante :

DIRECTION DES SENIORS
Maison des Seniors Félix-Faure
6, avenue Félix-Faure - 06000 Nice
Téléphone : 04 89 04 65 03
directiondesseniors@ville-nice.fr



VILLE DE NICE